

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire
et d'une assemblée générale extraordinaire de PCB**

PCB annonce que suite au report par l'assemblée générale de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2017, son Conseil d'Administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale ordinaire et une nouvelle assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire sera tenue immédiatement après son assemblée générale ordinaire qui se tiendra au Park Inn by Radisson Brussels Midi Hotel, Place Marcel Broodthaers 3, 1060 Bruxelles le 20 décembre 2017 à 15 heures (heure de Bruxelles).

Comme annoncé dans une publication du 20 octobre 2017, le Conseil d'Administration a décidé de revoir à la hausse l'évaluation de PCB dans le cadre de l'apport proposé au capital de PCB de la participation détenue par OCP S.A.S. dans McKesson Belgium Holdings SPRL. Cette société détient les actifs de Belmedis que Celesio, devenue McKesson Europe, a acquis de Welcoop en mai 2017.

Le Conseil d'Administration de PCB proposera dès lors à l'assemblée générale extraordinaire d'examiner et d'approuver l'apport en nature au capital de PCB selon les modalités reprises dans la publication du 20 octobre 2017, à savoir en émettant 11.348.403 nouvelles actions PCB au prix de 5,87 EUR par action.

L'avis de convocation, y compris les ordres du jour, un formulaire de procuration, ainsi que d'autres documents et rapports concernant l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire sont disponibles sur le site web de PCB (www.pcb.be). Il importe d'utiliser ce nouveau formulaire de procuration ; les procurations données en vue des assemblées générales reportées du 20 septembre 2017 ne sont plus valables.

En ce qui concerne l'assemblée générale extraordinaire, ces rapports comprennent le rapport du conseil d'administration, le rapport du comité des administrateurs indépendants, le rapport de l'expert indépendant et les rapports du commissaire, dans chaque cas relatifs au projet d'augmentation de capital par apport en nature.

Pour PCB,

Philippe Lacroix, Président du Conseil d'Administration



A propos de PCB :

L'activité du groupe est d'assurer la distribution de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques à des pharmacies, cliniques et hôpitaux, activité exercée par 4 établissements de sa filiale, PHARMA BELGIUM SA.

Le capital social de PCB est constitué de 5.596.520 actions.

Les actions de PCB sont admises à la négociation sur le premier marché d'Euronext Brussels (Code : PCBB; ISIN code: BE 0003503118).

Les actionnaires les plus importants de PCB sont OCP S.A. et BRUGEFI Invest SAS, dont les bureaux sont situés 2 rue Galien F-93400 Saint-Ouen Cedex (France), avec une participation de 86,78% au capital de PCB.

PCB SA - Rond-Point Schuman 6 boîte 5 – B-1040 Bruxelles

Tél : +32 (0) 10 88 72 84 - Fax : +32 (0) 10 88 79 96

www.pcb.be

Relations avec les investisseurs : Philippe Lacroix : philippe.lacroix@pcb.be